

## Absences injustifiées au rattrapages

Par **theo33**, le **24/06/2022** à **18:02**

Bonjour,

Voilà je suis étudiant en 2ème année de licence à la faculté des sciences de Bordeaux. J'ai eu des problèmes familiaux cette année, ce qui a fait que je ne me suis pas présenté à plusieurs examens ni à la session de rattrapage. Ma question: est-ce que j'ai la possibilité de redoubler l'année prochaine et reprendre mon cursus normalement malgré mes absences injustifiées ? Ou est-ce qu'il y a un règlement qui interdit cette démarche dans mon cas ?

Cordialement,

Merci pour vos réponses.

Par **Isidore Beautrelet**, le **25/06/2022** à **07:58**

Bonjour

[quote]

Ou est-ce qu'il y a un règlement qui interdit cette démarche dans mon cas ?

[/quote]

Impossible de répondre à cette question sans connaître votre Université.

En effet, les Universités sont indépendantes. Chacune élabore son propre règlement.

Il faut donc que vous consultiez celui de votre fac ou que vous contactiez la scolarité.